

**MED-PSS - Etat de l’art des pratiques de communication incendies**

**Activité T1.1/T2.1 : Analyse et synthèse des recensements des pratiques de communication anti-incendies**



**1. Introduction**

**Présentation du processus**

Au vu des risques importants en matière d’incendie en Corse, les entités en charge de la prévention et de la lutte contre les incendies mettent en œuvre des pratiques de sensibilisation et d’information du public.

Suite à la fusion en 2018 de la collectivité territoriale de Corse et des conseils départementaux (créant ainsi la Collectivité de Corse), les compétences relatives à l’incendie sont partagées entre l’Etat et la Collectivité de Corse.

Un organe de gouvernance commun a été institué (Groupe technique permanent – GTP DFCI) et est en charge de la coordination du travail des deux entités.

**Présentation de la méthode de collecte**

***Organisation***

Conformément aux méthodes de travail en vigueur en Corse, la Collectivité de Corse a sollicité le GTI DFCI pour procéder au recensement des pratiques puisque cet organe regroupe tous les services compétents et donc susceptibles d’être à l’origine des pratiques de communication sur les incendies.

Suite à cette saisie, les participants de ce GTP DFCI ont renseigné la fiche type chacun en ce qui concerne ses initiatives.

***Nombre d’initiatives recensées***

Dans l’ensemble **8 initiatives** ont été recensées.

2. Vue d’ensemble

Toutes les initiatives recensées concernent l’ensemble du territoire de la Collectivité de Corse.

Elles peuvent se regrouper dans les thématiques suivantes :

* Information sur le risque d’incendie immédiat
	+ Carte du risque journalier
	+ Utilisation des panneaux routiers électroniques modifiables
* Information générale sur le risque d’incendie
	+ Spot audio radio locale
	+ Spot vidéo télévision locale
* Information ciblée sur la prévention des risques
	+ Plaquette d’information du sur l’emploi du feu
	+ Plaquette d’information sur le débroussaillement légal
	+ Séminaires de formation des maires sur les obligations de débroussaillement
* Animation des territoires soumis au risque incendie
	+ Campagne d’animation sur le débroussaillement légal

Les entités à l’origine des pratiques sont :

 L’Etat : 3

 La Collectivité de Corse (à travers son Office de l’Environnement) : 3

 Etat/CDC conjointement : 2

Les publics cibles sont :

 La population générale : 4 initiatives

 Les propriétaires de terrains soumis au débroussaillement légal : 2

 Les élus locaux : 1

 Les professionnels pouvant faire usage du feu dans leurs travaux : 1

Les supports de ces pratiques sont :

 Papier : 2

 Site internet : 1

 Audio : 1

 Vidéo : 1

 Panneaux routiers électroniques modifiables : 1

Deux pratiques sont immatérielles : animation ou formation.

3. Les initiatives régionales

3.1 Qui communique ?

Comme évoqué plus haut, la relative simplicité administrative de la Corse, tout comme sa démographie limitée, font que le nombre d’opérateurs capables d’émettre un message est plutôt restreint aux seuls organes dotés de compétences régaliennes : l’Etat et la Collectivité de Corse.

La loi confère à l’Etat un rôle de premier plan en matière de protection civile, les messages qu’il porte sont en conséquence plutôt porté sur des aspects réglementaires (débroussaillement légal, emploi du feu) ou sur des objets techniques qu’il maitrise comme la carte de risque journalier, issue des données de Météo France et de l’Inventaire Géographique National. Le public visé est divers : professionnels, élus, grand public…

La Collectivité de Corse, à travers son Office de l’environnement ou sa Direction de la forêt et de la prévention des incendies a une mission plutôt orientée vers la prévention. Il en découle la création de messages d’information de portée générale pour le grand public. Une action est cependant à différencier : l’animation effectuée auprès des propriétaires concernés par le débroussaillement légal.

3.2 Analyse des pratiques de communication

A ce jour, au regard de pratiques ayant cours sur d’autres sujets ou dans d’autres territoires, les initiatives corses de communication sur le risque incendie restent très traditionnelles (support papier, audio ou vidéo), seule la carte du risque journalier utilise les nouvelles technologies.

Or, ces méthodes de communications ont des limites bien identifiées : pas de ciblage du public de destination ou obsolescence rapide des supports papier. C’est d’ailleurs pour cela qu’il est développé de plus en plus des approches directes après ciblage du public concerné. Néanmoins, cela est bien plus couteux notamment en ressources humaines affectées à ces opérations.

Si on considère les évolutions très positives en termes de baisse des surfaces incendiées et du nombre de mises à feu, et cela depuis 20 à 30 ans, les pratiques de communication sur le risque incendie mises en œuvre ont forcément contribué à l’amélioration de la situation. Elles se sont additionnées positivement aux autres actions de prévention menées par les acteurs en charge de ces politiques, que ce soient la création d’infrastructures de défense des forêts contre l’incendie, les méthodes de guet et d’intervention rapide, voire le suivi réglementaire et judiciaire des obligations légales de débroussaillement.